

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-cinq février à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER.

Absents et excusés : Sophie DAUZAT qui a donné procuration à Céline ROCACHER.
Pascale ROMERO qui a donné procuration à Laurence VILLENEUVE-ROUSSET.
Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES.

Date de la convocation : 19/02/2016

Date d'affichage : 19/02/2016

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

1°) DON DE M. Patrick DUBOIS A LA COMMUNE ET REPARTITION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de six mille euros à la commune au profit de quatre associations communales et des œuvres sociales par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Primitif communal 2016 au compte 7713 et il sera reversé comme suit :

- 200 € aux œuvres sociales de Fréjeville
- 1 300 € au Comité des Fêtes de Frèjeville (compte 6574)
- 1 500 € à la Société de Chasse de Frèjeville (compte 6574)
- 1 500 € à l'Association Sportive et Culturelle de Frèjeville (compte 6574).
- 1 500 € à l'Association « Mémoire et Patrimoine » (compte 6574)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à 15 voix pour** d'accepter ce don et de le répartir au profit des différentes associations et des œuvres sociales communales.

2°) AVENANT N°2 AU CDD DE L'AGENT AFFECTE AUX SERVICES DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal entérine l'avenant n°2 au contrat à durée déterminée de la personne affectée aux services de la cantine et de la garderie périscolaire portant sur la modification indiciaire de sa

rémunération afin de se mettre en conformité avec la réglementation et autorise le Maire à procéder au règlement du rappel de traitement depuis le 01/01/2015.

3°) PLAN DE FINANCEMENT N°2 POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de revoir le plan de financement établi le 20 mai 2015 concernant la construction de la nouvelle mairie suite aux notifications de subvention reçues par Monsieur Thierry CARCENAC, Sénateur et le Conseil Régional. Ne se sont pas encore prononcées les instances suivantes : Conseil Départemental (pour le FDT) et l'Etat (pour la DETR au titre de 2016). L'estimation prévisionnelle de la construction de la mairie s'élève toujours à 279 350 € HT soit 335 220.00 € TTC, les montants restent donc inchangés. Le nouveau plan de financement s'établit à ce jour, ainsi :

- REGION (FRI) :	10 000 € (notifiés)
- SENATEURS (Réserve parlementaire)	17 000 € (notifiés)
- ETAT (DETR 2016) : 40 % de 279 350 € HT	111 740 € (attendus)
- DEPARTEMENT (FDT) : 25 % de 94 081 €	23 521 € (attendus)
- AUTOFINANCEMENT de la mairie	172 959 €

Le montant des subventions s'élèverait à 162 261 €, montant attendu. Le commencement des travaux est prévu pour le mois de septembre 2016 et la fin des travaux pour le mois de mars 2017.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité ce nouveau plan de financement.

4°) VENTE DU TRACTEUR-TONDEUSE ET DE SON EQUIPEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, DECIDE de vendre le tracteur et son équipement au prix de 2 000 € TTC, selon la proposition d'achat qui a été faite.

5°) ACHAT D'UN TRACTEUR – TONDEUSE ET D'UNE REMORQUE-PLATEAU

Considérant les trois devis présentés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide d'acheter le tracteur-tondeuse ainsi que la remorque-plateau au prix de 10 092 € TTC et d'inscrire cette somme au budget primitif 2016.

6°) VENTE DE LA TONDEUSE PORTEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, DECIDE de vendre la tondeuse portée au prix de 600 TTC, selon la proposition d'achat qui a été faite.

7°) AMENAGEMENT VILLAGE

M. Damien VIGUIER présente le bilan 2015 concernant tous les aménagements effectués pour un montant total de 3 845.35 € :

- Aménagement du massif du Coustarou
- Fleurissement de la fontaine de la place du village
- Restauration du puits du Pujol

Il présente ensuite les projets pour 2016 et les années suivantes qui portent sur : la place du village, l'écusson, le lotissement des Lilas, la Mouline, la RD 50, le mur du cimetière, le crucifix Route des Etangs, le parc de loisirs.

En se basant sur le ressenti des habitants et les demandes des associations du village, il reste encore beaucoup d'autres pistes à considérer : la réfection du terrain de foot, la restauration de la croix du Pujol et St Barthélémy, la restauration du crucifix du Pujol, le mur de l'école, le hameau de l'Issartade, un sentier pédagogique avec historique du village sur le centre du bourg, un sentier pédestre autour de la commune, l'aménagement du Pioch et de la table d'orientation, l'aménagement des abords de la future mairie, etc...

QUESTIONS DIVERSES

- Site internet : M. Christophe MAURIES explique aux conseillers que les deux noms de domaine concernant le site internet de la commune, afin qu'ils soient sécurisés, ont été transférés vers la Société OVH pour un coût de 19.15 € TTC.

- Préparation du budget primitif 2016 : une réunion de travail est programmée pour le 17 mars 2016.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 31 mars 2016 mais cette date sera confirmée ou non le 17 mars.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Claude ALBA
Maire